

AVRIL 2020

LE CHÔMAGE PARTIEL SAUCE CAPGEMINI, ÇA FAIT MAL AU NET !

La demande d'activité partielle doit être déposée auprès de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Ainsi, Capgemini a déposé une demande de recours au chômage partiel pour une partie de ses salarié.e.s. Selon la rhétorique de notre direction, il ne faudra pas parler de chômage partiel mais d'APLD. Vous comprenez, c'est pour ne pas effrayer les salarié.e.s capgemini que le chômage technique (ou partiel) sera un dispositif officiellement appelé : l'Activité Partielle Longue Durée (APLD) et limité à un an pour les cas de difficultés « conjoncturelles » ou « exceptionnelles ».

En attendant Capgemini n'entend pas laisser passer cette opportunité de percevoir des indemnités supplémentaires. Si l'entreprise impose à ses salarié.e.s une activité partielle, elle percevra une compensation financière de la part de l'État et de l'UNEDIC, égale à 7,23 € par heure chômée, pour chaque salarié.e impacté.e.

Une majorité de salarié.e.s est à 169h /mois avec des heures excédentaires « prépayées », alors que cette indemnité est plafonnée sur la base de 151,67h/mois. C'est donc une perte supplémentaire de salaire que la direction nous demande d'accepter ou de compenser.

Pour les salarié.e.s touché.e.s par le chômage partiel, c'est une baisse de salaire de 10% à 53% selon les revenus, à moins qu'ils.elles se plient à poser des congés d'ici juin (même en anticipé) 3 jours par mois soit 9 jours, et aussi qu'ils.elles exécutent au moins 5 jours par mois de formation sur le temps chômé, dont les frais pédagogiques de ces formations seront payés aussi par la collectivité...

Et pourtant, Capgemini ne fait pas l'objet de difficultés conjoncturelles puisque :

- *L'effectif serait à 97% en télétravail et les sites fermés n'impliquent pas forcément la rupture des contrats de prestation de services.*
- *Capgemini a fait des bénéfices énormes en 2019 (voir encadré) et ne prévoit pas de licencier pour le moment : les licenciements économiques sont d'ailleurs inexistant dans le bilan annuel 2019.*

Les caisses sont pleines :

- *Après 14 Milliards de Chiffre d'Affaires, et 858 Millions de résultat net, une enveloppe de 600M€ est allouée au rachat d'actions et les actionnaires recevraient en dividendes plus de 300M€.*
- *Capgemini vient de racheter ALTRAN et ses dettes pour 5 Milliards €.*

- **Chiffre d'Affaires** de 14 125 millions d'euros, en hausse de 7,0%
- **Croissance**, à taux de change constants sur l'année, de 5,3%
- **Résultat net** part du Groupe de 856 millions d'euros, en hausse de 17%
- « **Free cash-flow** » organique de 1 288 millions d'euros, en hausse de 16%
- Proposition de **dividende** de 1,90 euro par action, en hausse de 12%
- Nouveau programme de **rachat d'actions** à hauteur de 600 millions d'euros

UNE FOIS DE PLUS LES EFFORTS SONT IMPOSÉS AUX SALARIÉ.E.S PAR LA LOI QUAND LES DIRECTIONS SONT « INVITÉES » À SUIVRE UNE CHARTE OU UN CODE DE CONDUITE...

Le vendredi 27 mars 2020, M. Le Maire, ministre de l'économie, a appelé les entreprises ayant recours au chômage partiel à «faire preuve de la plus grande modération dans le versement des dividendes». D'après le ministre, interrogé le mardi 13 avril, le chômage partiel devrait coûter plus de 24 milliards d'euros à l'Etat pour 2020. D'ailleurs AIRBUS, un des clients de Capgemini, renonce à verser des dividendes à ses actionnaires pour un total d'1,5 milliard d'euros.

Le 15 avril, Mme Pénicaud, ministre du Travail, interrogée par le Financial Times, dit avoir téléphoné à quelques grandes entreprises françaises du CAC 40 pour leur demander de ne pas recourir au dispositif de chômage partiel. Elle a visiblement oublié d'appeler Paul Hermelin...

C'est une question de ce fameux bon sens : pas d'argent public pour les entreprises qui dégagent des bénéfices.

Pourtant Capgemini répond à son obsession de l'économie et du profit, en permettant de continuer à gaver ses actionnaires tout en réduisant les salaires, mais là c'est avec l'argent public, décidément l'opportunisme n'a pas de règle. Quelle vision pour les prochains mois ? Quel plan d'action pour traverser la crise annoncée ?

Et malgré tout cela, concernant la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), Capgemini voudrait se noter 20/20 !

Encore bravo à la direction Capgemini pour son sens éthique et sa solidarité exemplaire en temps de crise... La CGT dénonce ce vol caractérisé de l'argent public, l'absence de sens civique, de responsabilité et le manque de solidarité de l'entreprise Capgemini dans cette période de pandémie. Alors ? Êtes-vous toujours motivé.e.s pour les Happiness-Team, pour les bisounours-parties ? Comment allons-nous désormais réagir, nous salarié.e.s Capgemini, quand ils viendront nous demander d'être CORPORATE ?

Results Matter, Shareholder Count & Basta Employees

SI VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR CE CHOMAGE PARTIEL - CONTACTEZ LA CGT CAPGEMINI

#PRIORITÉPROFITS
CGT-CAPGEMINI.FR

 facebook.com/CGTCAPGEMINI
 @CGT_Capgemini
 linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini
 @cgtcapgemini
 cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr